

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
21, rue Descartes - 75231 PARIS Cedex 05

Paris, le 2 octobre 2018

Madame la Ministre,

Les Grandes écoles membres de la CGE développent de plus en plus de formations de premier cycle permettant une insertion professionnelle à Bac+3 ou Bac+4, sur le modèle du Bachelor, diplôme de référence à l'international.

Nous avons ainsi recensé, en 2017-2018, 26 000 inscrits dans les Bachelors des Grandes écoles membres de nos deux associations (ingénieur, management, autres formations). L'enjeu est de proposer une offre qui réponde aux besoins des entreprises et garantisse aux diplômés une insertion professionnelle à Bac+3 ou Bac+4, tout en laissant la porte ouverte à une poursuite ou à une reprise d'études. L'enjeu est aussi de répondre à la forte demande des partenaires internationaux qui souhaitent établir des collaborations et des échanges académiques au niveau Bachelor, renforçant ainsi l'attractivité internationale de notre enseignement supérieur.

Toutefois le développement des formations de Bachelor dans les écoles se heurte aujourd'hui à un obstacle de taille puisqu'elles ne bénéficient pas d'un système cohérent d'accréditation et de validation. Nous appelons de nos vœux la mise en place d'un tel système et sommes prêts à collaborer activement à sa mise en place.

L'absence d'un dispositif d'accréditation cohérent favorise la prolifération de formations de qualité non avérée sous l'étiquette Bachelor dans des écoles non reconnues par la CGE et pose des problèmes de lisibilité pour les étudiants et leurs familles. En outre, le fait que le Bachelor ne confère pas le grade de licence est un handicap pour une poursuite ou une reprise d'études. Le problème est particulièrement critique pour les étudiants internationaux diplômés de ces Bachelors, car les organismes publics, voire les entreprises privées de certains pays imposent que le diplôme soit reconnu par l'Etat d'origine (la France, en l'occurrence) au niveau licence, ce qui signifie qu'il doit conférer le diplôme national ou le grade de licence.

Cela fait de la France l'un des rares pays d'Europe qui ne reconnaisse pas les diplômes de certaines de ses meilleures écoles d'ingénieurs, de management ou d'autres spécialités, qui possèdent déjà ou souhaitent ouvrir des Bachelors. Les écoles se trouvent ainsi freinées dans le développement de formations qui, pourtant, contribuent fortement à l'attractivité internationale de notre enseignement supérieur tout entier (Cf. à propos des écoles de management, la lettre ci-jointe de Madame Alice Guilhon, présidente du Chapitre des écoles de management de la CGE).

Dans ce contexte, la CGE demande que le grade de licence puisse être conféré aux diplômés des programmes Bachelor des Grandes écoles, dans le cadre d'un système d'accréditation cohérent. Ce grade constituerait un atout décisif pour la lisibilité et l'attractivité internationales des Grandes écoles et de l'enseignement supérieur français tout entier.

Au regard de cet enjeu majeur pour les établissements, je sollicite une entrevue pour pouvoir vous exposer plus avant notre demande et étudier ensemble les conditions de sa mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Anne-Lucie Wack
Présidente de la Conférence des Grandes Écoles